

Vente de Polymer

Je le répète, c'est un objectif parfaitement convenable pour un parti de l'opposition, mais j'aimerais le voir énoncé honnêtement au lieu d'assister à cette manœuvre hypocrite alléguant une certaine préoccupation à l'égard de la propriété publique et des principes du NPD.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Chose certaine, si la motion dont nous sommes saisis était adoptée à 9h45 ce soir, nous ne siégerions pas demain. Il est vrai que le premier ministre (M. Trudeau) aurait un choix. Il pourrait décider demain de démissionner et de recommander au gouverneur général d'inviter le chef de l'opposition (M. Stanfield) à devenir premier ministre. Quelqu'un dit: «C'est du pareil au même.» Il aurait aussi le droit constitutionnel, qu'il exercerait, je crois, de déclencher des élections, et au lieu de nous réunir demain pour exécuter certains travaux dont je vous parlerai à 8 heures, on serait fichu et la présente législature aurait vécu.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes avant 6 heures où j'avais la parole, j'ai félicité le représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain d'avoir précisé à la Chambre l'objet de cette motion. C'est ce qu'il a fait dans sa conclusion, alors qu'il a demandé aux membres de la Chambre de renverser le gouvernement ce soir. Comme je l'ai dit juste avant 6 heures, c'est un objectif tout à fait louable. J'aurais voulu que les Canadiens l'aient fait le 30 octobre dernier. Mais je doute fort, et je pense que le peuple canadien partage notre avis, que le moment soit bien choisi.

Comme je crois l'avoir précisé cet après-midi en citant certains exemples du passé, si la motion du représentant du Yukon (M. Nielsen) est adoptée, à 9 h 45 ce soir le gouvernement aura perdu la confiance de la Chambre et ne pourra plus donner suite à ses deux bills de subsides inscrits au *Feuilleton*, et la Chambre ne pourra se réunir demain. En pareil cas, le premier ministre devra décider s'il doit demander au chef de l'opposition de prendre les rênes ou demander la dissolution. Je soupçonne qu'à la lumière des données politiques actuelles il demanderait plutôt la dissolution. Ainsi, notre vote de ce soir porte sur la question bien simple, que je pose dans les termes les plus simples: que ferons-nous demain, mardi 27 mars?

Il a été annoncé à plusieurs reprises que si la Chambre se réunit demain, l'ordre du jour consistera dans l'étape du rapport et la troisième lecture du bill tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et le

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

bill tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Étant donné que ces deux bills en sont presque à leur stade terminal, on peut penser, sans risque d'erreur, qu'ils pourraient être tous deux approuvés par la Chambre d'ici demain soir, si la Chambre siège. Mais si la motion dont la Chambre est saisie est adoptée par une majorité irréfléchie, nous ne siégerons pas ici demain et ces deux mesures ne seraient ni étudiées ni adoptées. Qu'est-ce que cela signifie? Considérons l'aspect pratique des choses. Cela signifie que nous entreprendrions une campagne électorale qui se terminerait vraisemblablement vers la fin de mai ou le début de juin. Deux ou trois mois s'écoulent ordinairement avant la convocation du Parlement à la suite des élections. Cela signifie...

Une voix: Ce ne sont que des hypothèses.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'importent les hypothèses. L'histoire est éloquent à propos de ce qui arriverait. Cela signifie que les vieillards pensionnés et les anciens combattants qui peuvent actuellement compter sur certaines hausses de leur pension à la fin d'avril ne les obtiendraient sûrement pas avant l'automne. L'adoption de cette motion priverait de \$13.39 par mois durant plusieurs mois les 1,800,000 allocataires de la pension de sécurité de la vieillesse au Canada et priverait également de certaines hausses, les 80,000 Canadiens qui touchent des allocations aux anciens combattants. Ce chiffre de 80,000 comprend des anciens combattants, des veuves d'anciens combattants et d'autres personnes à charge. Quant à ceux qui sont célibataires, on les priverait d'une hausse de \$20 par mois et dans le cas des gens mariés, de \$30 par mois.

C'est sur ce point que porte le vote ce soir, et que mes amis les conservateurs n'invoquent pas comme motif de la motion l'intérêt qu'ils commencent à porter à la propriété publique en alléguant que c'est bien de cette question qu'il s'agit. Que n'échappe pas à ceux qui rédigent le compte rendu des délibérations de la Chambre le point principal et essentiel, c'est-à-dire que nous votons pour décider si nous reviendrons ici demain ou si nous continuerons à jouer à la politique d'aujourd'hui et à nous lancer dans une campagne électorale.

Notre parti ne fait pas toujours confiance au gouvernement actuel. Nous avons fait de notre mieux pour le battre en octobre dernier, et nous essaierons encore de le faire. Mais, monsieur l'Orateur, le peuple canadien a élu le Parlement actuel. Il a délégué quatre différents partis à la Chambre. Il nous a placés dans une situation minoritaire, et il s'attend à ce que nous travaillions. Il s'attend à ce que ce Parlement fonctionne et nous sommes convaincus que la population canadienne en a assez des manigances politiques auxquelles l'opposition officielle surtout s'adonne. Celle-ci a le droit absolu en vertu de la constitution et de la procédure de présenter une motion comme celle d'aujourd'hui, de proposer une motion de défiance contre le gouvernement et de le faire pour toute raison de son choix. Mais qu'on ne nous demande pas de gober cela. Qu'on ne nous demande pas de ne pas reconnaître qu'il s'agit plus ou moins d'un truc, car nous sommes un groupe de députés qui avons des responsabilités surtout envers les 1,800,000 pensionnés de la vieillesse au Canada et des 80,000 Canadiens qui touchent des allocations d'anciens combattants sous une forme ou sous une autre.